

Notice info- annexe 12- 2018

**NOTICE D'INFORMATION PREALABLE**

**Séjour n°**



COORDONNEES DE L'ASSOCIATION

## La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports,  
bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée :  
IM075100382

CERET le 06 septembre 2019

### NOTICE D'INFORMATION SEJOUR RANDONNEES FOURNOLS

**La sortie est ouverte aux adhérents de l'association inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2019/2020 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP**

Nombre de participants: 21 au minimum, 30 au maximum

Date : du dimanche 13 septembre 2020 au dimanche 20 septembre 2020

Déplacements : voitures personnelles

#### PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée promenade (5 jours de rando avec dénivelées de 400m maximum de 9 à 12 km chaque jour et 1 jour libre).. Les randonnées en boucle se font dans des paysages pastoraux sur pistes ou sentiers AUTOUR ET AU DEPART du village de vacances.

Arrivée le 1<sup>er</sup> jour à partir de 16H.

Retour, le 20 septembre 2020 après le petit déjeuner .

Heure de libération des chambres après le petit déjeuner.

#### HEBERGEMENT

Village AZUREVA à FOURNOLS D'AUVERGNE 63980.

Maisons de plainpied avec chambres de 2 personnes, W.C, toilettes avec douches.

Lits faits à l'arrivée, ménage prévu en fin de séjour, serviettes de toilettes fournies (1 pour le séjour).

Distance évaluée Céret-Fournols: 450 km environ et 4h30 de route.

#### COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 340€ par personne,

Ce prix comprend :

L'hébergement en chambre de 2 personnes, éventuellement 3 personnes avec 1 deuxième chambre accolée.

Les repas en pension complète du dîner à l'arrivée, au petit déjeuner le jour du départ. Picnic prévu pour le midi.

La contribution tourisme.

La taxe de séjour.

Le pourboire au personnel.

La contribution à la Randonnée Cérétane.

Le pot de convivialité tous les soirs.

L'accompagnement des randonnées par des animateurs de la Randonnée Cérétane .

L'assurance annulation et multirisque.

Les frais de dossier.

## Notice info- annexe 12- 2018

Ne sont pas compris

-Le voyage AR, jusqu' à FOURNOLS et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.  
*D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"*

### INSCRIPTIONS

**Les personnes intéressées sont invitées à s'associer par 2 ou 3 personnes .**

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 12 septembre 2019 .

**Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100€**  
**(chèque à l'ordre de l'association : Randonnée cérétane mais adressé à Jacques COURTEAU 4 carrer del régatiu 66740 Villelongue dels monts)**

Suivant le nombre d'inscrits, la décision de réaliser ce séjour sera prise à la date du 11 octobre 2019 à l'assemblée générale du club.

En cas d'annulation, le remboursement de l'inscription sera effectué par le Club.

### PAIEMENTS

Chèque de 100 € à l'inscription, 80 le 1<sup>er</sup> juin 2020, 160 le 1<sup>er</sup> aout 2020.

Prime d'assurance annulation et multirisque incluse dans le prix du séjour.

Solde du séjour le 1<sup>er</sup> aout 2020.

**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'association « Randonnée Cérétane »**

### DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

**Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule.**

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

### CONDITIONS D'ANNULATION :

**En cas d'annulation hors cadre assurance 30€ de frais de dossier sont retenus par l'association**

**Avant le 16/07/2020 il sera retenu 5 %**

**Entre le 16/07 et le 16/08 il sera retenu 15 %**

**Entre le 16 et le 29/08 il sera retenu 30 %**

**Entre le 29/08 et le 05/09 il sera retenu 50 %**

**Au delà la totalité du montant du séjour sera retenue**

### RECOMMANDATIONS

Il convient d'être correctement entraîné à la pratique de la randonnée, une liste de l'équipement nécessaire vous sera fournie.

### DIVERS

Une réunion sera organisée, le lieu et la date seront précisés ultérieurement. Il est indispensable d'y être présent  
Le nombre de participants étant limité à 30 personnes , les inscriptions seront closes après atteinte de ce chiffre.

Amicalement,

Le Responsable  
Jacques COURTEAU

**Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association Randonnée Cérétane**

Association utilisatrice de l'extension tourisme du Comité Départemental des Pyrénées Orientales, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. **IT N°IM075100382**  
Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: Tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67 - Code APE : 913<sup>5</sup> – SIRET : 30358816400044  
Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Notice info- annexe 12- 2018

2020